On assure que toutes les unités de l'escadre russe sont prêtes à prendre la mer au moment opportun.

L'escadre de Port-Arthur compte à l'heure actuelle six cuirassés, un croiseur cuirassé, cinq croiseurs protégés, trois croiseurs-torpilleurs, cinq contre-torpilleurs, treize torpilleurs de haute-mer et torpilleurs, et de plus trois canonnières. (*Agence russe.*)

L'escadre de Vladivostock étant au détroit de Corée, et celle de Port-Arthur manifestant son activité, sommes-nous à la veille de quelque tentative navale qui pourrait avoir, si elle réussissait, la plus grande portée pour la suite des opérations militaires ?

Les combats au détroit de Corée

Un télégramme daté de Tokio, 15 juin, informait le *Central News* que la flotte russe de Vladivostok était en vue des côtes japonaises et qu'une canonnade avait été entendue dans la soirée d'hier à l'Est des îles Tsu, situées, comme on sait, au milieu du détroit de Corée.

L'agence Havas, de son côté, communique successivement aux journaux, cet après-midi, les télégrammes suivants :

Londres, 15 juin. — Une dépêche de Tokio, 15 juin, aux journaux, dit que la flotte russe de Vladivostok s'est échappée de ce port et est maintenant en mer. On annonçait d'abord sa présence, hier, à Okinshima. Elle se composait de trois navires de guerre.

Dans la journée, on a entendu une canonnade au nord-est de Nagato.

On a une nouvelle confirmation de la présence de l'escadre russe par le capitaine d'un vapeur japonais, sur lequel un navire russe a tiré.

Aux dernières nouvelles, une violente canonnade avait été entendue le matin de bonne heure dans le voisinage de l'île Iki.

Nagasaki, 15 juin. — Une escadre russe a été signalée dernièrement au large de l'île Tsou-No.

Hier, à l'île Iki, détroit de Corée, on a entendu une canonnade.

Tokio, 15 juin. — Des informations particulières de Katsumoto, dans l'île Iki, située à l'extrémité orientale du détroit de Corée, annoncent qu'un combat a lieu entre des Japonais et des navires russes.

S'agit-il d'un combat naval, ou bien les navires russes bombardent-ils les côtes japonaises ? Nous ne tarderons pas à l'apprendre si, comme il est permis de le croire, les informations qui précèdent rapportent des faits exacts.

A Vladivostok

Il est à remarquer que les autorités russes, qui ne peuvent être qu'informées du départ de l'escadre de croiseurs de Vladivostok, donnent aujourd'hui des nouvelles de la ville, mais s'abstiennent de parler des navires chargés de sa défense.

Saint-Pétersbourg, 15 juin, neuf heures. — Une dépêche de Vladivostock annonce qu'il n'y a rien d'anormal à citer dans la place et dans la ville.

La saison des pluies a commencé, accompagnée d'épais brouillards.

Le général Artamonoff, commandant la place, avec l'aide de la commission sanitaire, a pris des mesures énergiques pour l'assainissement de la ville.

L'état de santé des troupes de la garnison et de la population est satisfaisant.

Il ne s'est produit jusqu'ici aucun cas de maladie épidémique ou contagieuse.

Sur les ordres des autorités militaires, la vente des spiritueux aux troupes est rigoureusement interdite. (*Agence russe.*)

En ce qui concerne Port-Arthur, à côté d'informations chinoises, un télégramme de Tokio apporte, disons-nous plus haut, une nouvelle sensationnelle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Etranglée par son mari

Montbrison, 15 juin. — Hier a comparu devant la Cour d'assises de la Loire le nommé Calmard, âgé de soixante-trois ans, ancien ouvrier de l'arsenal de Toulon, qui est accusé d'avoir, le 21 mars dernier, étranglé sa femme à Montbrison.

Calmard, un vieillard d'aspect sympathique, intelligent, s'est défendu jusqu'à présent avec un acharnement troublant, sinon avec habileté. Il proteste avec énergie de son innocence. Après avoir travaillé pendant vingt-deux ans à l'arsenal, où il était très estimé, Calmard perdit sa première femme à Montbrison. Il se remaria l'année dernière avec une veuve, la victime, Marie Vial, âgée de soixante-trois ans.

Ce fut un ménage de hasard. La femme vint un jour louer une chambre chez l'accusé ; celui-ci déclara qu'il y avait peu de place pour deux locataires dans sa maison, mais qu'au contraire un ménage s'y trouverait à l'aise. Quelques jours après, les deux vieillards convolaient en justes noces. La lune de miel fut brève. Des discussions fréquentes naquirent, les deux époux, très avares, entendant gérer chacun ses propres économies. Dix-huit mois après cette union, la femme était assassinée dans des circonstances singulières.

Les témoins innombrables défilent à la barre et déclarent que la victime avait fréquemment laissé entendre que son mari la tuerait un jour. Le médecin légiste Rigodon et le major Vagon, du 16e de ligne, qui ont procédé à l'autopsie, affirment qu'il y a eu crime. A leur avis, la victime fut étranglée par surprise, à l'aide d'une corde.

Après un quart d'heure de délibération, le jury rend un verdict affirmatif sur la question principale, en rejetant les circonstances aggravantes de préméditation et en admettant les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Calmard à six ans de travaux forcés.

Tragédie conjugale

Bordeaux, 15 juin. — Un drame passionnel s'est déroulé, ce matin, à Talence, près de Bordeaux. Un riche propriétaire a tiré deux coups de revolver sur sa femme, avec laquelle il est en instance de divorce, et que le tribunal a récemment autorisée à quitter le domicile conjugal.

Stuggard voulait se tuer ensuite, mais trois ouvriers témoins du drame, se jetèrent sur lui et le désarmèrent.

Le meurtrier, qui est âgé de quarante-six ans, s'adonnait depuis quelque temps à la boisson et accusait injustement sa femme d'infidélité. Cette dernière a été blessée par une seule des balles, qui a effleuré l'artère carotide gauche. Stuggard a été écroué.

Autres Pays

Un sacristain coupé en morceaux

Gênes, 15 juin. — Un drame horrible s'est déroulé hier matin à Carato. Un homme et son fils, surprenant leur femme et mère avec son amant, se sont précipités sur le couple et, à coup de hache, ont tué l'homme et blessé sa maîtresse.

Francesco Mistrulli et son fils avaient quitté la maison de grand matin pour aller travailler aux champs. Vers huit heures, la pluie se mit à tomber et, comme elle paraissait ne pas devoir cesser bientôt, les cultivateurs décidèrent de rentrer au logis. Une pénible surprise les y attendait.

La femme Mistrulli, qui est très dévote, était devenue la maîtresse, malgré ses cinquante ans, du sacristain de la paroisse, nommé Cartaldo Barbaro. Celui-ci épiait la sortie du mari et du fils pour venir trouver son amie sous le toit conjugal. Il était justement dans la maison lorsque les deux hommes arrivèrent. La porte n'était pas fermée à clef. Etonnés de ne pas trouver Mme Mistrulli, le mari et le fils entrèrent dans sa chambre. A leur vue, la femme poussa un grand cri. Mistrulli et son fils aperçurent un individu qui essayait de se cacher dans le lit. C'était le sacristain.

Saisissant leurs haches, les deux hommes se précipitèrent sur Barbaro qu'ils eurent tôt fait de tuer. La femme avait voulu intervenir, mais elle reçut un coup de hache et s'enfuit en poussant des cris de douleur. Le père et le fils Mistrulli s'acharnèrent ensuite sur le cadavre du sacristain, qu'ils réduisirent en morceaux.

Ils ont disparu tous deux. On ne sait pas non plus ce qu'est devenue la femme Mistrulli.

Notre Bloc-Notes

Hier soir, un individu d'un certain âge, qui poursuivait depuis longtemps de ses assiduités une fillette de treize ans, dont les parents habitent quai de Serin, à Lyon, réussissait, à l'aide de promesses, à entraîner l'enfant. Il la conduisit dans un escalier sombre du quai, et là, se jetant sur elle, il se livra sur la malheureuse à des outrages. Puis il s'enfuit.

La petite, dans un état déplorable, revint chez ses parents, où un médecin dut lui donner des soins. Son état est inquiétant.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Verreries. — La situation en verreries à vitres continue à s'assombrir. On avait pu pendant un moment penser que les commandes d'exportation auraient afflué pendant la grève des verreries belges, malheureusement cet espoir a été déçu, la situation du marché d'exportation est telle que les 5 ou 6 bassins marchant encore en Belgique (il y en a 38 construits) sont suffisants pour alimenter la clientèle.

Nos industriels français ont dû d'autre part, pour refouler les importations italiennes, créer des zones de vente, et ils ont à cet effet envoyé des prix par régions, qui constituent pour nombre de départements une baisse qui marque, et que ne compensent pas les prix des autres régions.

La vente est toujours près de 40 0/0 inférieure à la moyenne des dix années précédentes.

Les chômages commencés s'accentuent. On compte qu'au 10 Juillet prochain il n'y aura plus de bassin en marche.

La tentative de meurtre de Méricourt

Nous avons relaté hier la tentative de meurtre commise dans cette commune. Voici sur cette affaire de nouveaux détails :

François Desailly, cultivateur à Méricourt, et le nommé Julien Wespelaère, 38 ans, originaire de Paris, se trouvaient ensemble lundi 13 juin, vers cinq heures du soir, dans le cabaret Lenoir, lorsqu'une vive discussion s'éleva entre eux. Soudain Desailly, qui était fort surexcité, se leva et sortit en disant qu'il allait chez lui chercher de l'argent pour payer ses consommations. Wespelaëre, qui est son voisin, le suivit.

Arrivés en face de la maison de Desailly, la dispute reprit de plus belle. Hors de lui, Julien sortit de sa poche un poinçon, dénommé astiquette, et en porta deux violents coups à Desailly : l'un à l'estomac et l'autre dans la région temporale gauche. Cette dernière blessure provoqua une abondante hémorragie et l'infortuné cultivateur dut s'aliter. Appelé de suite, M. Bontemps, médecin à Rouvroy, vint prodiguer ses soins au blessé, dont l'état, quoique grave, n'inspire pas d'inquiétude, à moins de complications imprévues.

Wespelaëre, arrêté, a été écroué à la prison d'Arras. Il a déclaré, pour sa défense, que Desailly lui avait reproché d'entretenir des relations coupables avec sa femme et l'avait menacé de lui couper la tête avec une hache. L'inculpé a été extrait, ce matin, de la prison et conduit au cabinet de M. Dejeamme, juge d'instruction, qui l'a interrogé longuement.

Wespelaëre nie maintenant avoir frappé Desailly. Il prétend que ce dernier lui a lancé des coups de pic et que c'est en les parant que Desailly s'est lui-même blessé. Cette déclaration est controuvée par deux témoins qui affirment que Desailly n'avait pas de pic et que, de plus, ils ont vu Wespelaëre le frapper.

L'Assass nat d'Haplincourt

L'instruction du crime n'a pas été reprise par M. le juge d'instruction, occupé par d'autres affaires, notamment par une rixe très grave survenue à Méricourt.

On compte beaucoup sur les déclarations de Coupé pour obtenir un peu de lumière sur cette affaire. Il paraît hors de doute qu'on tient les coupables, mais la part de responsabilité de chacun reste néanmoins à établir.

On a dit, dans le pays, que Mlle Dhenin était sans ressources.

Si nous en croyons certaines confidences, cette assertion serait inexacte : cette vieille demoiselle aurait peu à peu économisé quelques milliers de francs qui, du reste, étaient en lieu sûr.

Son ou ses assassins n'ignoraient peut-être pas l'existence de ces économies.

Un pendu à Ecurie

En rentrant chez lui, après son travail, vers 7 heures du soir, M. A... fils, demeurant à Ecurie, a trouvé pendu à une poutre d'une des pièces de sa maison d'habitation, le corps de son père, M. A... Adolphe, âgé de 62 ans, maçon.

M. A... était malade depuis quelque temps et l'on suppose que c'est pour mettre fin à ses souffrances qu'il s'est suicidé.

Fête de l'Enseignement laïque du 19 juin

A LILLE

Le Comité présidé par M. Victor Robert, président de l'Amicale Jussieu, a décidé hier à l'unanimité, qu'une manifestation aurait lieu dimanche prochain, à 11 heures, à la Préfecture, où une adresse au Gouvernement de la République sera remise à M. le Préfet.

Nous invitons à participer à cette manifestation tous les amis de l'école laïque et particulièrement les instituteurs et les institutrices, les Amicales d'anciens et d'anciennes élèves, les Associations d'instruction et d'éducation populaires, le Denier des Ecoles laïques, le Sou des Ecoles laïques, l'Université populaire, l'Union française de la Jeunesse, la Jeunesse républicaine, les Sociétés républicaines et de libre-pensée.

Rendez-vous place de la République, à 10 heures 3/4, avec les insignes.

A ANNAPPES

La fête des Ecoles laïques du 19 juin aura lieu à quatre heures, dans la salle de la Maison commune.

Programme :

Chants par les garçons. — Allocution du président de l'Union des Ecoles laïques d'Annappes. — Distribution aux élèves d'un souvenir de la fête. — Chants par les filles. — Vins et gâteaux offerts par une famille généreuse.

Nous espérons que les drapeaux flotteront nombreux dimanche dans la commune.

A SOMAIN

Programme : A 11 heures du matin, distribution de gâteaux et de jouets aux enfants des écoles. Défilé de tous les élèves en présence de la municipalité.

A 4 heures du soir, grand concert. — Ouverture par la Musique Municipale. — Allocution du Président de l'A. des A. Elèves. — Chœur par l'Ecole laïque, élèves de la rue de Bouchain. — Monologue par M. Fernand Marchand. — La Souris, comédie par Mlles Berthe Lucre et Briet Elisa. — Si j'étais jardinier, romance, par Mme Helbecque. — Chœur. La Fête Andalouse, élèves de l'école des filles.

Le piano sera tenu par Mlle Hélène Gengembre.

2e partie : Causeries par M. Donné, directeur de l'Ecole de la rue de Bouchain, sur Jean Macé, La loi sur l'Enseignement, J. Ferry, et l'instruction et l'Education laïques. Chœur par les élèves de l'Ecole du Centre. — Une jeune fille romanesque, monologue. Pègre et Police, saynète par MM. Petithory, Wallez, Chevaillier et Brachelet.

Le piano sera tenu par Mlle Louise Brizzola. *La Marseillaise*, par la Musique Municipale. — Le soir à 8 heures, grand bal avec brillante illumination.

A ANICHE

La commission amicale des A. E. de l'école primaire publique adresse à la population anichoise l'appel suivant :

La France républicaine s'apprête à fêter, le 19 juin prochain, le 32e anniversaire du pétitionnement en faveur de l'enseignement primaire laïque gratuit et obligatoire.

Les moindres communes auront leurs réjouissances.

Aniche, où l'enseignement primaire public a particulièrement prospéré, fêtera dignement l'*école laïque*, le plus puissant instrument d'émancipation sociale qui ait été mis aux mains du peuple français.

Le programme, distribué à profusion, et les affiches placardées en ville font connaître les diverses attractions qu'en cette belle journée du 19 juin nous devrons aux Associations d'Anciens Elèves moralement et pécuniairement aidés par notre municipalité.

Nous convions bien cordialement à cette fête laïque nos concitoyens républicains, persuadés qu'ils considéreront comme un devoir de lui donner tout l'éclat désirable par leur présence à la fête officielle, par leur participation aux réjouissances populaires et le pavoisement de leur habitation.

Les Membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole primaire publique sont instamment priés d'assister, munis de leur insigne, à la revue et au défilé.

Réunion dans la cour de l'école à 6 heures.

Nous souhaitons de tout cœur que ces appels soient entendus. Nous espérons bien qu'Aniche présentera dimanche son aspect et son animation des grands jours et accusera une fois encore son profond attachement à l'école laïque, son inébranlable foi en sa mission sacrée. — P. Q.

A RIEUX

Les instituteurs et institutrices se préparent avec activité à fêter dignement l'anniversaire de la fondation de l'Enseignement laïque.

La fête consistera en un concert gratuit qui aura lieu dans la cour de l'école des garçons, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de la Municipalité et avec le concours de la Fanfare municipale et de l'Orphéon mixte des écoles.

Voici le programme du Concert :

Première partie

1. Aimons la France, pas redoublé avec chant — 2. Lecture — 3. Le Grondeur (saynète) — 4. Chansonnette — 5. Un bâton de chocolat (monologue) — 6. Le Docteur gratis (saynète) — 7. Morceau de musique — 8. C'est dans le *Petit Journal* (comédie) — 9. Le Moulin de la jeunesse (chœur) — 10. Morceau de musique.

Deuxième partie

11. Hymne à la patrie (chœur) — 12. Le Voyage d'agrément (monologue) — 13. Morceau de violon — 14. En retenue (monologue) — 15. Morceau de musique — 16. Le rasoir à papa (saynète) — 17. *La Marseillaise* (chœur) — 18. *La Marseillaise* (fanfare).

A l'issue de la fête, une distribution de gâteaux due à la générosité du Conseil municipal, sera faite aux enfants des écoles.

A HARNES

Dimanche prochain sera célébrée, à Harnes, la Fête de l'Enseignement laïque, organisée par l'Administration municipale, et à laquelle seront convoqués le Conseil municipal, la musique *La Jeune France*, la compagnie de Sapeurs-Pompiers, la société de gymnastique *L'Espérance*, la société chorale *La Lyre Ouvrière* et la Société des Anciens Elèves.

Réunion à deux heures précises sur la Grande-Place, des élèves des écoles laïques et des sociétés ci-dessus.

Défilé dans la commune et retour aux écoles communales où il sera fait une distribution de drapeaux tricolores et de gâteaux aux élèves des écoles laïques.

Chœurs et cantates par les enfants.

Les habitants sont invités à arborer le drapeau et à s'associer à la Fête Nationale de l'école laïque.

Dernière Heure

NEW-YORK

Navire en feu : 300 victimes

Un navire a pris feu dans le port. On croit que 300 personnes ont péri.

LIAO-YANG

Combat devant Port-Arthur

Le bruit court qu'une bataille navale a eu lieu à Port-Arthur et que la flotte russe aurait gagné la haute-mer. Les Russes perdraient une canonnière et les Japonais, quatre torpilleurs. La situation prend une tournure telle qu'il faut s'attendre à des événements décisifs.

LONDRES

Bruits d'une défaite japonaise

D'après un télégramme de Nion-Chouang au *Times*, les Japonais auraient éprouvé une sérieuse défaite près de Port-Arthur.

SAINT-PÉTERSBOURG

Nouveau combat à Oua-fan-gou

La lutte a recommencé près de Oua-fan-gou. Les Japonais ont essayé de repousser l'avant-garde du général Keussonoff. Le résultat du combat d'hier est encore inconnu. Il semble cependant que les Japonais ont conservé leurs positions bien qu'ils aient subi des pertes considérables.

SAINT-PÉTERSBOURG

Le mouvement de retraite de Kouropatkine

Je tiens d'un général du grand état-major l'importante information que Kouropatkine est maintenant décidé à se replier graduellement vers Moukden, tout en disputant à l'ennemi chaque étape de cette retraite par de sanglantes batailles.

Le projet de secourir Port-Arthur est finalement abandonné. Le quartier général de Liao-Yang est prévenu que le général Kuroki fait manœuvrer deux divisions dans le but de couper les communications russes entre Moukden et Liao-Yang. Les mesures sont prises du côté russe pour empêcher la réalisation de ce plan.

SAINT-PÉTERSBOURG

Le lac Baïkal

Le ministre prince Khilkoff, qui arrive du lac Baïkal, déclare que le lac est complètement libre de glaces.

PARIS

Le banquet de l'Alliance Démocratique

Le banquet de l'Alliance Républicaine Démocratique a eu lieu ce soir à l'Hôtel Moderne. Etaient présents : MM. Carnot, Muteau, Rosh, Philippe Berger, sénateurs ; Chaumet, député, Mill, député, Caillaux, ancien ministre des finances, Berses, député, etc.

Au dessert, M. Carnot prend la parole et termine son discours par un toast vibrant à M. Loubet.

M. Maurice Faure, dans un discours très applaudi, parle du péril clérical et termine ainsi :

« Nous devons tous nous unir contre nos ennemis communs qui s'appellent monarchistes, réactionnaires, nationalistes et cléricaux. »

M. Lourties prend ensuite la parole. Il rappelle le programme de l'Union, et la Concentration républicaine avec orientation à gauche.

Il expose les réformes déjà accomplies par cette politique et parle de la paix à laquelle tous les peuples devraient aspirer.

M. Lourties appelle particulièrement l'attention sur deux projets de loi en élaboration, celle sur l'assistance aux vieillards et l'organisation générale d'un système de retraites ouvrières au profit des travailleurs des villes et des campagnes.

M. Lourties termine en portant un toast à M. Waldeck-Rousseau pour les inoubliables services qu'il a rendus à la République.

PARIS

La Commission d'enquête sur le « Million des Chartreux »

Un incident s'est produit après l'examen des dossiers. M. Bonnevay, député du Rhône, fait la remarque que les inventaires des pièces avaient été refaits tout récemment. Il a été décidé, après un échange d'observations, que les mêmes inventaires seraient réclamés au garde des sceaux.

A six heures, la commission entend le ministre du Commerce. Elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer une délégation au Havre.

A 9 heures du soir, la commission d'enquête s'est de nouveau réunie.

Elle a entendu M. Combes, qui a précisé ce qu'il a fait connaître à la tribune de la Chambre. Il rappelle la campagne qui avait été menée contre lui par M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie.

Le président du Conseil déclare qu'il ne connaît les dispositions recueillies par le juge d'instruction que dans leur ensemble. Il ne les a jamais vues et, par conséquent, n'a pu les communiquer à la presse.

L'intérêt politique en jeu, dit M. Combes, est le secret de M. Millerand. Poursuivant le récit des événements, le président du Conseil dit que dans la région Dauphinoise on prétendait que M. Edgard Combes était allé à la Grande Chartreuse et avait fait passer sa carte sans parvenir à être reçu. Il voulait demander 1,200,000 francs. Sur cette légende, née dans l'Isère, le président du Conseil reproduit les explications qu'il a déjà fournies.

Un certain nombre de questions lui sont posées. En ce qui concerne M. Lagrave, M. Combes déclare qu'il n'a pas cru ce fonctionnaire intéressé dans l'affaire. Une révocation comme celle-là ne serait pas passée inaperçue. Il n'avait d'ailleurs aucune raison de douter de l'honnêteté de M. Lagrave.

Celui-ci a tout simplement avisé le secrétaire général des intentions d'un tiers. Il ne se présentait pas comme chargé d'un mandat.

Le Président du Conseil s'est ensuite retiré et M. Millerand a été introduit. Il proteste vivement comme l'avait fait M. Combes et déclare que dans le courant de l'hiver 1902, M. Lagrave, ancien chef de son cabinet lui rapporta un propos qui lui avait été tenu par M. Chabert et duquel il résultait que ce dernier était disposé à verser une forte somme.

Il ajouta qu'il croyait devoir faire cette communication. Je l'approuvai complètement, dit M. Millerand. Le 28 avril 1903, je reçus de New-York une dépêche de M. Lagrave m'informant que M. Trouillot lui avait demandé de lui faire connaître le nom ; en même temps M. Chaptal, directeur du cabinet de M. Trouillot, me téléphonait et me faisait porter le mot suivant :

« M. le ministre du commerce serait heureux de vous voir. ».

Je me rendis auprès de M. Trouillot, avec lequel je m'entretins. J'étais très impressionné par la disgrâce de M. Revoil et je craignais que semblable mesure ne frappât M. Lagrave.

Le soir même, je me rendis auprès de M. Combes qui me dit : « J'en ai causé avec le Ministre du commerce, nous sommes d'accord ».

M. Sembat, interrompant. — Quels services M. Chabert rendait-il donc à M. Gouvaert ?

M. Millerand. — J'ai parlé à M. Trouillot de membres du Comité républicain du commerce et de l'industrie dont il y avait inconvénient à livrer les noms à la publicité.

De nombreuses questions, sont alors posées à ce sujet à M. Millerand par divers membres de la Commission.

M. Millerand dit notamment à une question : « L'affaire des Chartreux est aussi embrouillée que peu intéressante. Je n'y ai jamais cru. On ne m'en a jamais parlé. M. Chabert et dont j'ai été l'avocat n'a aucun rapport avec cette affaire. »

La séance, levée à minuit 30, est renvoyée à cette après-midi deux heures, pour la reprise de la lecture des dossiers. M. Edgar Combes sera entendu cette après-midi à 4 heures.

LES GRÈVES

A Lille

A Lille comme dans la banlieue, tous les tisserands ont repris le travail. La grève est complètement terminée.

Les ouvriers des tissages Fremaux et Lechien, les seuls encore en grève, ont réintégré l'atelier hier matin.

ROUBAIX

A propos de la Fête de l'Enseignement. — Jean Macé. — Dimanche prochain aura lieu dans toutes les écoles primaires la Fête de l'Enseignement. Il serait injuste de ne pas associer à cette grandiose manifestation, le nom — peu connu du grand public — de l'homme qui contribua le plus à rendre l'instruction gratuite et obligatoire.

Jean Macé est né à Paris en 1815. Bien que fils d'ouvriers il reçut une solide instruction. En 1825 il entrait au collège Stanislas, et à 20 ans il était professeur d'histoire dans le même établissement.

Il était maître de conférences au collège Henry IV quand il fut appelé sous les drapeaux. Racheté par un de ses anciens professeurs, il revint dans ses foyers avec le grade de caporal.

Attaché fortement aux idées républicaines, Jean Macé accueillit avec joie la révolution de 1848. Rédacteur à *La République*, il fut proscrit à la suite de l'attentat du 2 décembre 1851. Réfugié en Alsace dans un pensionnat de jeunes filles il devint à la fois professeur de sciences, d'histoire, etc., etc., teneur de livres. Il écrivit ensuite de remarquables ouvrages pour les enfants. Après l'histoire d'une Bouchée de Pain, qui parut en 1861, il écrivit nombre d'articles dans les journaux et revues de l'époque.

Il fonda ensuite, avec *P. J. Stahl (Hetzel)* le *Magasin d'éducation et de récréation*. En 1866, Jean Macé fonda la *Ligue de l'Enseignement*, et se mit à la tête du pétitionnement en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire. Entre temps, il continuait à écrire pour les enfants. Ses livres écrits dans un style clair, simple et facile, sont devenus populaires.

Ils sont nombreux ; je ne citerai que : *Petit-Château* (1862), *Morale en Action* (1865), *La Séparation de l'Ecole et de l'Eglise* (1872), etc. Ce dernier livre était destiné à rendre populaires les idées de la Ligue dont il était le dévoué président.

Jean Macé mourut quelques années plus tard, entouré du respect et de la considération de ses contemporains.

Qu'il nous soit permis de joindre notre modeste hommage aux discours qui seront prononcés dimanche à la mémoire du grand écrivain.

LE FURET.

Réunion de Commissions. — Les 4e et 3e Commissions se réuniront vendredi 17 courant à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner les questions suivantes :

Ebouage : Service du balayage, fourniture de brosses de piassava, cahier des charges d'adjudication, approbation. — Abattoir : Exonération du droit d'abri pour les viandes destinées à l'extérieur, vœu. — Ventes sur la voie publique : Interdiction en dehors des lieux affectés aux marchands de place ; vœu.

Cadeau municipal. — Bon ! voilà la police qui se révolte, ce n'est pas ordinaire des agents de police révolutionnaires, c'est pourtant ce qui existe à Roubaix.

En effet, nous avons reçu d'un groupe de municipaux de la ville une lettre pas tendre, je vous assure, pour l'administration réactionnaire qui, au lendemain de son triomphe ! ! éprouve, paraît-il, le besoin de récompenser les *services rendus*.

D'ailleurs, la voilà telle quelle, tant pis.

Monsieur le Rédacteur du journal de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Monsieur,

Nous ne savons si l'Administration municipale a à payer les services rendus par certains agents de police au cours de la dernière période électorale, toujours est-il que contrairement à la coutume, on a décidé que les nominations comme sous-brigadier et brigadier auront lieu à l'avenir après concours.

Chacun sait ce que peuvent valoir ces concours ; le contrôle des capacités ne peut être fait que d'une manière très aléatoire.

Beaucoup d'agents trouvent qu'il aurait mieux valu que l'on continuât à faire comme par le passé ; c'est-à-dire, que les nominations eussent lieu par rang d'ancienneté.

Il y a, de par cette nouvelle méthode, un moyen pour l'Administration municipale, de payer des services rendus et d'arriver à chercher de faire quitter leur emploi à de bons serviteurs qui ont le malheur de n'être simplement que des républicains.

C'est pour cela que nous protestons contre cette manière de faire et que nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir insérer cette protestation.

Recevez, etc.

Pour un groupe d'anciens agents en service,

X.

Evidemment, ils ont raison de protester, et avec eux nous sommes d'accord pour reconnaître que l'avancement par ordre d'ancienneté évite des injustices toujours regrettables pour ceux qui en sont l'objet, *et puis c'est un droit.*

Mais, il faut aussi s'assurer d'avoir dans la police des hommes intelligents ayant conscience de la tâche très délicate qui incombe à un représentant de l'autorité ; nous estimons qu'il serait plus pratique de veiller au recrutement, et d'exiger à ce moment, un examen très minutieux sur les capacités des postulants. C'est plus que nécessaire.

De cette façon on n'aurait pas à regretter les sous brigadiers ou brigadiers incapables aux yeux de l'administration composant la police de Roubaix.

A. CHEVALIER.

Avis aux ouvriers. — *Les accidents de travail et les médecins.* — Nous croyons devoir rappeler aux ouvriers qui, pour la plupart l'ignorent, qu'aux termes de la loi du 9 avril 1898, ils sont absolument libres et ont même le droit lorsqu'ils sont victimes d'un accident de travail, de se faire soigner par le docteur qui leur plaît, et qu'ils ne sont nullement obligés de s'en rapporter au médecin de la Compagnie d'assurances ou du patron.

C'est une de ces petites choses qu'il est intéressant de remémorer de temps en temps aux intéressés.

Incident d'atelier. — Mardi, vers six heures et demie du soir, 102 ouvriers et ouvrières de la fabrique de bonneterie de M. Mesnard, rue de Tourcoing, 99, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de dix centimes par douzaine de bas fabriqués.

FÊTES DE LILLE

Pour les fêtes de Lille, les **Galeries Lilloises**, 45, rue Nationale, Lille, ont préparé pour les Mercredi 15 et Jeudi 16 Juin une VENTE-RECLAME **MONSTRE.** Superbe plat applique offert en prime à tout acheteur d'au moins 6 fr. 95.

Compte-rendu de la réunion du Comité de juin de l'Union Commerciale. — La séance est ouverte à 9 heures et close à 10 heures 1/2.

Le procès-verbal de la précédente réunion, lu par le Secrétaire, est adopté sans observation.

Six nouveaux membres se font inscrire à la Société.

Lecture est faite de deux communications de l'U. C. de St-Quentin, relatives : 1° Aux conditions inférieures de travail qu'est la France au grand profit de l'étranger. Conditions déduites des lois récentes votées par le Parlement, et 2. aux exceptions apportées aux lois en vigueur en faveur des Syndicats et des sociétés par actions.

Le Comité maintient sa tradition du premier mardi du mois comme jour de ses réunions. C'est le jour le plus favorable à tous les points de vue. Le Comité accueille favorablement la requête de M. Mience, vice-président de l'U. C. de Lille, relative à l'élection d'un membre au conseil supérieur du travail. Il fait remarquer l'illogisme de la loi qui confère en l'espèce le droit de vote aux syndicats ouvriers et prive les syndicats patronaux pour l'accorder aux Chambres de Commerce.

Le Comité enregistre avec joie le vote de la loi des patentes par le Sénat qui nous accorde enfin un commencement de satisfaction et récompense nos efforts ininterrompus depuis tant d'années.

Le Comité a désigné son président pour le représenter à la réunion du comité-directeur de la Fédération des groupes commerciaux qui s'est tenu le lundi 13 juin à Paris.

L'U. C. a appris avec intérêt que :

L'inspectorat du travail, qui préoccupe tant en ce moment les industriels grands et petits, a fait l'objet d'un vœux à la Chambre de commerce de Rennes et au Conseil général de l'Ile-et-Vilaine.

La prochaine réunion est fixée au mardi 5 juillet.

Un attelage emballé. — Le courage d'un agent de police. — L'agent de police Lepon, le même qui, dans la nuit du 15 au 16 mai dernier, retirait, avec l'aide d'un collègue, du riez qui passe au bout de la rue Cadeau, le nommé Goeldof Henri, maquignon, demeurant à Menin, qui, tombé dans l'eau avec son équipage, se serait noyé sans leur intervention, s'est encore signalé hier par un acte de courage qu'on ne peut passer sous silence.

Le domestique de M. Arthur Carrette, sellier, rue du Bois, à Lys-les-Lannoy, livrait de la marchandise chez M. Rammaert, épicier, rue de Tourcoing, 50, lorsque pour une cause inconnue, les deux chevaux attelés à la calandre s'emballèrent dans la direction de la rue du Collège.

A ce moment passait l'agent Lepon qui, n'écoutant que son courage, s'élança résolument à la tête des chevaux et les empoigna par la bride.

Après avoir été traîné pendant plus de cinquante mètres, le brave agent qui ne lâchait pas prise parvint à arrêter l'attelage aux applaudissements des personnes présentes qui le félicitèrent chaleureusement.

Nous adressons à l'agent Lepon nos sincères félicitations.

SAVON LUMINOL

pour le linge, les laines et le ménage

50 % d'économie

SUR TOUS LES SAVONS CONNUS

VICTOR VAISSIER

Accidents de travail. — M. Alfred Decottignies, âgé de 33 ans, demeurant 118, rue des Longues-Haies, dégorgeur chez M. Léon Allart, s'est fait une plaie contuse de l'index droit. Quinze jours de repos.

— Mlle Andries Rosalie, 26 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Duponchel, 6, soigneuse chez MM. A. Motte frères, a eu un doigt écrasé aux peignes de son métier, en le nettoyant. Quinze jours de repos.

AUJOURD'HUI : Distribution de **BALLONS** au **Palais des Nouveautés**, Roubaix.

Menus faits. — M. Delplanque Jules a été déclaré adjudicataire des travaux de mise en état de viabilité de la partie de la rue de Maufait comprise entre les rues du Pont-Rouge et Saint-Hubert.

Le devis s'élevait à la somme de 400 fr. et M. Delplanque fait un rabais de 16 0/0.

— Mise en état de viabilité de la rue Saint-Hubert, partie comprise entre les rues de Maufait et de Charleroi. Devis : 26.700 fr. Adj. M. Duret, avec un rabais de 5 0/0.

— Mise en état de viabilité de la partie de la rue de Charleroi comprise entre l'avenue Julien Lagache et la rue Saint-Hubert. Devis : 12.050 fr. Adj. M. César Duret, 7 0/0 de rabais.

— En faisant un rabais de 14 fr. 37 0/0 MM. Liagre et Leman ont été déclarés adjudicataires de la fourniture de combustible nécessaire au chauffage des établissements communaux, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1906.

— La Cécilienne, société chorale de Roubaix, s'était rendue, dimanche, au festival de Saint-Omer. Elle y a obtenu : le troisième prix de tenue civile, un prix d'éloignement, 50 fr. et une prime de 200 francs.

— Mardi, vers dix heures du matin, un jeune garçon de treize ans, Auguste L... était monté sur le derrière d'un camion qui passait rue de Lannoy, au Pont Rouge, lorsqu'il fut aperçu par le conducteur qui se retourna pour lui donner un coup de fouet.

Auguste L... sauta à bas du véhicule, mais il prit si mal son élan qu'il tomba sur le sol et se fractura le bras gauche.

Le blessé a été reconduit chez lui en voiture.

— M. Pierre Dumont, demeurant rue du Chemin-de-Fer, a trouvé un trépier en cuivre.

— La quête faite dimanche 12 juin, à l'occasion de la fête organisée par les Prévoyants de l'Avenir, au profit du nouvel hôpital et de la Bouchée de pain, a produit la somme de 31 fr. 40.

— Un cordonnier, Louis Coupé, âgé de 50 ans, sans domicile fixe, est tombé malade mercredi après-midi, rue de la Basse-Masure.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu par la voiture d'ambulance.

SAVON DU CONGO Hors Concours 1900 Produits Hygiéniques

CROIX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Croix se réunira en session de mai, le vendredi 17 juin, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-dessous :

Compte administratif de la commune en 1903 : Gestion Brabant pour Marché du 1er janvier au 2 novembre ; Prévost du 3 novembre au 31 décembre 1903 ; Fauvarque, du 1er janvier au 31 mars 1904 ; budget supplémentaire de la commune pour 1904.

Création des ressources pour les chemins vicinaux ; dépenses projetées et à couvrir pour les dits chemins ; emploi du reliquat de 1903 : sommes à inscrire au budget primitif de 1905.

Avis à donner conformément à l'article 70 de la loi municipale de 1884 sur : Les comptes et budgets de l'Hospice ; du Bureau de bienfaisance ; de la fabrique de l'église de Croix.

Hospice et Bureau de bienfaisance. — Demandes de subventions.

Contributions des portes et fenêtres des logements des instituteurs et institutrices à imputer suivant l'usage sur l'article 19 du budget de 1904.

Demandes des maîtres et maîtresses adjoints des écoles de Croix, en vue d'obtenir la révision des suppléments de traitements et une allocation de charbon.

Demande formée par les directrices d'écoles publiques et maternelles de Croix pour obtenir une indemnité annuelle.

Châlets-bains. — Autorisation de percevoir 0 fr. 05 pour les serviettes demandées en plus par les baigneurs.

Adjudication concernant l'enlèvement des boues et immondices. — Adoption du cahier des charges.

Chemin d'intérêt commun n° 143. — Avis à donner sur une proposition d'aliénation de terrain.

Fixation des alignements du chemin vicinal d'intérêt commun n° 140 (traversée de Croix. — Avis à formuler.

Facteurs des postes de Croix. — Demande pour que le supplément de 100 fr. accordés en 1903 leur soit continuer en 1904.

Compte-rendu des dépenses imprévues. — Suite de l'exercice 1903 et 1er trimestre 1904. (Exécution de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884.)

Affaires diverses. — Monument à ériger à Blanqui, à Pujet-Théniers, sa ville natale. Demande de subvention.

Lettre de M. le commissaire de police, au sujet de son supplément de traitement et du règlement des imprimés de son service.

Remerciements du directeur de l'Institut Pasteur.

Demandes de soutiens de famille.

Affaires diverses (comité secret). — Demande d'une bourse de l'Etat (sans trousseau), en faveur d'un candidat à l'école politechnique.

Côtes irrécouvrables (chiens, droits de voirie et distribution d'eau).

Taxes militaires. — Exemption pour indigence.

La fête de l'enseignement. — Voici le programme de la fête de l'Ecole laïque républicaine organisée par les écoles primaires publiques de filles de Croix et les Associations amicales avec le bienveillant concours de la Municipalité, qui aura lieu le dimanche 19 juin, à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle des fêtes.

Première partie

1. La Marseillaise, par l'Harmonie municipale. Chef, M. Gadenne. — 2. Ouverture de Lilia, id. — 3. Hilda, polka pour piston — 4. Les Tonneliers, chœur par l'Union chorale. Chef, M. Mercier. — 5. La patrie des Hirondelles, chœur à deux voix par les élèves. Mlle Ségereau. — 6 La Villageoise à Paris, chansonnette comique par Mlle Jeanne Germain. — 7. Le Rêve d'une écolière, chant par les élèves. Mlle Ségereau. — 8. Morceau de piano à 4 mains par Mlles Vanclef et Walkers. — 9. Pain d'épices et Coco, saynète comique. Mlles Willems et Lenoir. — 10. Duo comique par l'Union chorale. Chef, M. Mercier.

Deuxième partie

1. Travaillons en chantant, chœur par les élèves. — 2. Le petit doigt de maman, par Mlle Hélène Baillot. — 3. Cendrillon (de Maurice Bouchor), groupe d'élèves. — 4. L'école en omnibus, monologue, par Mlle Alice Lefebvre. — 5. Pluie de perles, romance, par Mlle Willems. — 6. Ronde du petit agneau, par un groupe de fillettes. — 7. Frou-frou ou la petite chapteuse, par Mlles Alice Lefebvre, M. Dekeyser, Mgl. Naizlis, etc. — 8. Les Brésiliennes, chœur par les élèves. — 9. Marche fantaisie par les Trompettes. Chef, M. Jacquemin.

A la Grande Harmonie. — La Société de musique, la Grande Harmonie de Croix, a fêté dimanche dernier ses vétérans médaillés par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais le 5 courant à Arras ; ce sont : MM. Adolphe Caby, Emile Farvaque et Henri Farvaque.

Pendant la réception faite au local chez M. Leduc, de superbes bouquets ont été offerts aux trois vieux artistes, inscrits au contrôle de la société depuis 35, 32 et 30 années, en [illegible]